

Brochure

Diplôme d'Université  
(DU)

Métiers  
de la  
sécurité publique



# Sommaire

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>3</b>
<b>GÉNÉRALITÉS</b>	<b>4</b>
<b>ORGANISATION DES ÉTUDES</b>	<b>4</b>
<b>PROGRAMME</b>	<b>5</b>
<b>ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE</b>	<b>8</b>
<b>CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>	<b>9</b>

## Responsables pédagogiques

DOMINIQUE GENCY-TANDONNET, MAÎTRE DE CONFÉRENCES

VÉRONIQUE POULNAIS-COQUELIN, MAÎTRE DE CONFÉRENCES

## Gestionnaire

MYLÈNE DOMNIEZ

[du.securite-droit@u-pec.fr](mailto:du.securite-droit@u-pec.fr)

# Présentation

La Faculté de droit constitue l'une des douze composantes de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Elle est installée sur le site Boule aux 83-85, avenue du Général de Gaulle - 94 000 CRÉTEIL. La Faculté accueille environ 4 000 étudiants chaque année dont un certain nombre d'étudiants étrangers, européens et non-européens.

## A - LA FORMATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Faire face aux besoins de recrutement des métiers de la sécurité publique, obtenir une expertise universitaire dans ce domaine d'activité, se préparer aux concours de recrutement, tels sont les buts du DU « Métiers de la sécurité publique ».

Ce diplôme offre l'opportunité de s'enrichir de l'expérience et de la compétence de professionnels d'horizons divers (polices nationale et municipale, gendarmerie, douanes, pénitentiaire), participant au recrutement et à la formation des nouvelles recrues. Des universitaires sensibiliseront les étudiants aux exigences juridiques de ces métiers et apporteront les clefs de lecture de l'organisation sociale et des problèmes qui sont posés à notre société. Un accent particulier sera porté sur la prévention de la délinquance. La connaissance du terrain et la compréhension des exigences juridiques ou sociales permettront de former des acteurs de qualité.

Ce diplôme sanctionnera, la connaissance de ces métiers (intervenants, pratiques...), ainsi que la compréhension des exigences juridiques, déontologiques et humaines de ces métiers. L'accent est également mis sur le perfectionnement de l'expression écrite et orale au service d'une meilleure pratique professionnelle et dans le cadre de la préparation aux concours d'accès.

## B - LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

### 1) Le DU vise à préparer les concours de recrutement (catégories B et C) dans les métiers de la sécurité publique :

- Police nationale : concours de gardien de la paix
- Police municipale : concours gardien-brigadier de police municipale, concours de chef de service de police municipale
- Gendarmerie : concours de sous-officier de gendarmerie
- Douanes : concours d'agent de constatation des douanes et de contrôleur des douanes
- Administration Pénitentiaire : concours de surveillant pénitentiaire

### 2) Le DU permet d'enrichir le curriculum vitae de ceux qui occupent ou occuperont une fonction en lien avec la sécurité publique :

- Enquêteur privé, agent de sécurité, fonctionnaires territoriaux...



Motocyclistes de la gendarmerie départementale  
© Marie-Lan Nguyen / Wikimedia Commons



Cyclistes de la police municipale  
© Kevin. B [CC BY-SA 3.0], from Wikimedia Commons



Lieutenants de police de l'École nationale supérieure des officiers de police - © Marie-Lan Nguyen / Wikimedia Commons

# Généralités

## A - INSCRIPTIONS À LA FACULTÉ DE DROIT

- a) Inscription administrative **en ligne** avant le **15 décembre 2019** [www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)
- b) Inscription administrative **en présentiel** à l'UPEC (Campus Centre) au 61, avenue du Général de Gaulle, 94 010 CRETEIL CEDEX
- c) **Frais d'inscription en formation initiale** : 450€ en inscription simple  
305€ en double inscription
- d) **Frais d'inscription en formation continue** : 1 189€ (financement par l'employeur)  
649€ (autofinancement)

## B - CRITÈRES DE RECRUTEMENT

Niveau exigé : baccalauréat

Des dérogations sont admises au vu du dossier du candidat pour tenir compte des acquis de l'expérience. La commission de recrutement statuera à bref délai.

Le candidat doit fournir un *curriculum vitae* et une lettre de motivation.

## C - DURÉE DE LA FORMATION

Les enseignements se déroulent sur une année universitaire de **janvier à juin**.

## D - STAGE

Les étudiants peuvent effectuer un stage optionnel. Ils devront établir un compte-rendu de stage.

# Organisation des études du diplôme d'université

## A - LES COURS

Des cours magistraux ou des séminaires sont organisés dans toutes les matières. Les séminaires font l'objet d'une notation par contrôle continu nécessitant la présence de l'étudiant.

Les horaires sont affichés et mis en ligne sur le site de la Faculté au début de l'année universitaire. Toute modification ultérieure est portée à la connaissance des étudiants par voie d'affiches et en ligne en temps réel.

Les enseignements sont placés en fin de journée et le samedi.

## B - LES ÉPREUVES D'ENTRAÎNEMENT

Tant pour l'apprentissage de la rédaction administrative que pour éprouver l'expression orale des étudiants, sont prévues des séances d'entraînements, dans les conditions des concours professionnels.

# Programme des enseignements

## Découverte des métiers de la sécurité publique

Cet enseignement vise à présenter la grande variété des métiers dans l'univers de la sécurité publique. Il s'agira d'indiquer la richesse des métiers, leurs contraintes et exigences, mais aussi les multiples voies d'accès à ces professions avec les évolutions de carrières envisageables. Cet enseignement est dispensé par des professionnels relevant des diverses catégories de milieux envisagés (police nationale, police municipale, gendarmerie, administration pénitentiaire, douanes). Ils partageront avec les étudiants leur parfaite connaissance, « de l'intérieur », de ce milieu professionnel, leur permettant ainsi d'en connaître les attentes spécifiques.

Interviendront également les services de la bibliothèque afin de donner les bases de la recherche documentaire.

## La rédaction

Cet enseignement vise à donner aux étudiants les clefs méthodologiques de la rédaction administrative, utile dans leur future pratique professionnelle comme dans la préparation aux divers concours d'accès aux professions. L'étudiant sera confronté aux divers supports de la rédaction administrative : rapport de police, compte rendu d'incident... Après des éléments méthodologiques indispensables, ainsi que des exercices dirigés, l'étudiant devra rendre des travaux qui feront l'objet d'une correction individuelle approfondie.

## Institutions administratives

Cet enseignement vise à donner aux étudiants les clefs de notre système administratif (administrations, fonction publique, préfecture...), indispensables à ceux qui envisagent de travailler pour la sécurité publique. Il s'agit également de conforter la culture générale des étudiants en vue de leur réussite aux épreuves des concours et de leur intégration professionnelle.

## L'univers pénal

Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants aux particularismes de la matière pénale. Seront abordées successivement une initiation à la criminologie, indispensable pour une vue générale sur le phénomène de délinquance, les règles générales du droit pénal et de la procédure pénale. Cette initiation vise à donner des repères nécessaires tant dans la future vie professionnelle des étudiants que lors des épreuves orales des concours d'accès aux métiers de la sécurité. Se construit ainsi la culture juridique générale attendue des candidats, puis des professionnels qui doivent toujours être soucieux du respect des droits et libertés du citoyen.

## Grands problèmes contemporains

Cet enseignement vise à passer en revue les thèmes porteurs relatant la vie dans notre société. Pourraient ainsi être abordées les questions ayant trait aux réponses du droit face au terrorisme, à la gestion juridique de l'immigration, aux revendications religieuses, au vieillissement de la population, au régionalisme, à la robotique... Les connaissances

ainsi acquises par les étudiants renforceront leur culture générale et alimenteront leur argumentation lors des épreuves orales des concours visés. Une nouvelle fois, cet enseignement favorisera une meilleure compréhension des phénomènes de société (sous l'angle juridique), compréhension nécessaire à des professionnels de qualité.

## **L'expression**

Cet enseignement vise à faciliter la prise de parole des étudiants tant dans leur vie professionnelle future que, plus immédiatement, lors des épreuves orales des concours visés. Après des conseils généraux, des professionnels et universitaires, habitués à faire passer de telles épreuves, mettront les étudiants en situation avec des auto-corrrections. Le but est de pointer ce qu'il faut faire et ne pas faire ; ce qu'il faut dire ou ne pas dire. Il s'agit de les mettre en confiance face à un exercice exigeant et sélectif. Dans cette perspective, seront également organisés des oraux blancs en public pour éprouver les étudiants. L'accent sera mis tant sur la forme que sur le fond.

## **Pratiques professionnelles**

Cet enseignement vise à faire comprendre les exigences des divers métiers de la sécurité publique. Il s'agit de décrire les pratiques professionnelles diverses afin que les étudiants, sensibilisés à l'univers des professions variées de la sécurité publique, puissent mieux les appréhender et mieux répondre lors des tests de motivation. Il faut également sensibiliser fortement les étudiants aux exigences déontologiques. Des professionnels de divers métiers viendront faire part de leurs expériences y compris dans la gestion de crises ou de risques. L'accent sera mis sur les difficultés rencontrées face aux actes de terrorisme et face aux exigences de la sécurité civile suite, par exemple, à des catastrophes naturelles. Interviendront tout à la fois des représentants des sapeur-pompiers, de la police nationale et de la gendarmerie. Là encore le but est de mieux connaître l'univers de la sécurité, ses contraintes et ses acteurs. Enfin, il s'agit aussi de comprendre les synergies, la collaboration nécessaire entre les services.

## **Raisonnement logique**

Cet enseignement vise à renforcer l'approche logique des étudiants et à tester leur aptitude au raisonnement. Après un rappel des règles mathématiques abordées lors des études secondaires, sera vérifiée l'aptitude des étudiants à répondre aux exercices types rencontrés dans les épreuves de recrutement.

Intitulé des unités d'enseignements	Coeff.	Intitulé des cours	Heures / Nombre	Évaluation
Module 1 Les Métiers	2	Découverte des métiers de la sécurité publique	20h à 26h	Examen terminal
Module 2 La rédaction	3	Les écrits : séminaires	18h	Contrôle continu
		Les écrits : entraînements	3h	
Module 3 Le Droit	3	Institutions administratives	10h	Examen terminal
		Univers pénal	12h	Examen terminal
Module 4 La société	3	Grands problèmes contemporains	26h	Examen terminal
Module 5 L'expression	3	Les oraux : séminaires	11h	Contrôle continu
		Les oraux : entraînements	1 par étudiant	
Module 6 Les pratiques professionnelles	4	Les pratiques courantes	35h	Examen terminal
		La culture métier		
		La déontologie		
		La gestion des risques et des crises		
Option Le raisonnement	bonus	Le raisonnement logique	8h	Examen terminal



Escadron de cavalerie de la Garde républicaine  
© Domenjod [CC BY-SA 3.0], from Wikimedia Commons



Écusson de l'Administration pénitentiaire



Agents de la sûreté ferroviaire SNCF  
© Claude Truong-Ngoc [CC BY-SA 3.0], from Wikimedia Commons

# Équipe pédagogique

## COMITE PEDAGOGIQUE

- Franck DENION : Directeur de police municipale, coordonnateur du CISPD de la communauté d'agglomération Melun – Val de Seine
- Dominique GENCY-TANDONNET : Maître de Conférences en Droit privé à l'UPEC
- Guillaume MULLER : Professeur de sûreté en disponibilité de la Police Nationale
- Véronique POULNAIS-COQUELIN : Maître de Conférences en Droit privé à l'UPEC

## INTERVENANTS

- Tatiana BRISSOT : Commandant de police, chef de l'unité « Promotion recrutement », égalité des chances de la DZRF Paris Ile de France
- Frédéric DEVAUX : Chef d'escadron de gendarmerie
- Frédéric ESCOBAR : Rédacteur, chargé de la formation professionnelle à la Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France
- Jean – Michel FAUVERGUE : Député, ancien chef du RAID (unité d'élite de la Police nationale française)
- Véronique FRANCES : Professeur agrégée de mathématiques, centre scolaire du centre pénitentiaire de Fresnes
- Éric GILARDEAU : Maître de conférences en Histoire du Droit à l'UPEC
- David JOHN : Premier surveillant pénitentiaire, formateur des personnels de la maison d'arrêt de Villepinte
- Laurie MARGUET : Maître de Conférences en Droit public à l'UPEC
- Kérian ZAGO : Capitaine de gendarmerie auprès de la Direction générale de la gendarmerie nationale
- Pierre ZISU : Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4e bureau, Ministère de l'intérieur

# Contrôle des connaissances

## A - NOTATION / ÉVALUATION

Un contrôle continu des connaissances a lieu dans les modules n°2 et n°5.

Les autres modules font l'objet d'évaluation par examen terminal organisé à l'issue des enseignements au cours de l'année : QCM, dissertation, rédaction...

Chaque matière est affectée d'un coefficient (cf tableau p.7).  
Les étudiants sont convoqués par voie d'affichage.

En cas d'**absence à une épreuve de l'examen terminal**, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve considérée. Une telle défaillance implique que la matière ne peut en aucun cas être validée par compensation. Le jury a la latitude d'apprécier des situations particulières (notamment accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, concours nationaux) pour autoriser à prendre part à des épreuves de remplacement.

Les notes se compensent toutes entre elles.

Une **seconde session** de rattrapage est organisée à l'issue des délibérations. Le module 2 fait l'objet d'une épreuve de rattrapage par écrit. Le module 5 fait l'objet d'une épreuve de rattrapage à l'oral.

L'option « raisonnement logique » permet d'obtenir des points en bonus s'ajoutant au total des points obtenus :

Pour une note égale à 11 et jusqu'à 13 : 1 point

Pour une note au-delà de 13 et jusqu'à 15 : 2 points

Pour une note au-delà de 15 et jusqu'à 17 : 3 points

Pour une note au-delà de 17 et jusqu'à 20 : 4 points

## B - LA FRAUDE AUX EXAMENS

Les fraudes (par exemple l'utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'"antisèches", d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de se faire remplacer par un camarade pour passer l'épreuve, etc.) et les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement - 2. Le blâme - 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans - 4. L'exclusion définitive de l'établissement - 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le déferrement d'un étudiant au conseil de discipline a un effet suspensif : le relevé de notes est délivré à titre provisoire, mention en est portée sur le document. Toutes les sanctions entraînent la nullité de l'épreuve passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La note zéro est affectée rétroactivement à l'épreuve avec pour conséquence éventuelle l'invalidation de l'unité, du semestre ou de l'année. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours. (D. 13 juillet. 1992 modifié art. 40).

La loi du 23 décembre 1901 (modifiée par la loi du 30 décembre 1977 et l'ordonnance du 19 septembre 2000, art. 2 et 3) fait de toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat un délit passible d'une peine d'emprisonnement de trois ans et d'une amende de 9.000 €. Les mêmes peines pouvant être prononcées contre les complices.

*Les cours (plan, exposé des dispositifs législatifs et de la jurisprudence, opinions et interprétations doctrinales) sont protégées par les lois et règlements sur la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être reproduits sans l'autorisation expresse des enseignants, quand bien même s'agirait-il de notes de cours personnelles. Il en est de même des documents de cours et de TD. Entre dans le champ de ce dispositif toute forme de reproduction, support papier ou site Internet, diffusée à titre onéreux ou a titre gracieux. Les contrevenants s'exposent à des actions judiciaires.*